



Le Financement participatif

Une alternative



Le cadre réglementaire



Loi du Financement participatif du 1er octobre 2014

- fin du monopôle bancaire pour les prêts ;
- création de deux statuts dédiés.

C.I.P Conseiller en Investissements Participatifs

Délivré et contrôlé par l'**Autorité des Marchés Financiers (AMF)**.

Intermédiation d'**obligations**, de **minibons** et de **prises de participations**.

I.F.P Intermédiaire en Financements Participatifs

Délivré et contrôlé par l'**Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (A.C.P.R)**.

Intermédiation en **Dons** et de **Prêts participatifs**.

=> Et en 2021, un agrément européen

Un outil souple pour répondre aux attentes de tous les acteurs

1

UN INSTRUMENT D'INVESTISSEMENT

L'obligation
(simple ou convertible)

L'action
(prise de participation)

2

LES MODALITÉS D'INVESTISSEMENT

Le taux d'intérêt
(ou de rendement)

Le minimum
d'investissement

La durée de
la collecte

Le maximum
d'investissement

3

LES MODALITÉS DE LA COLLECTE



Seuil de
réussite



Objectif
de collecte



Plafond de
la collecte



Notre entreprise



Mettre en **contact direct (circuit court)** les projets et les investisseurs pour permettre à tout un chacun de devenir **acteur de la transition énergétique !**

- Créée en 2014
- Indépendante des banques et des développeurs
- Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Tout type d'Energies Renouvelables (Transition Énergétique)



200

projets financés



56 000 000

collectés



21 000

membres



20

collaborateurs

Un accompagnement Complet

AMO

- Conseil technique
- Structuration juridique et financière
- Animation de la co-construction du projet
- Accompagnement bancaire

Pré-collecte

- Audit technique, administratif et financier
- Dimensionnement du produit financier
- Documentation juridique réglementaire (modèles certifiés)

Collecte

- Actions de proximité
- Exécution du plan de communication
- Accompagnement des investisseurs

Post-collecte

- Documentation juridique et fiscale
- Appels et versements des fonds
- Information des investisseurs
- Tenue de registre
- Représentation de la Masse
- Administration de sociétés citoyennes



Trois exemples de solution



Comment fonctionne **une collecte en obligations (prêt)**

COLLECTE EN OBLIGATIONS



Taux d'intérêt fixe
de 4 à 7 %



Durée de prêt
de 1 à 5 ans

Un projet porté par une coopérative locale (Photovoltaïque en toiture / 1,8MWc / collecte de 450k€)

- Porté par une coopérative agricole locale dans le Limousin
- Avec une gouvernance partagée entre la coopérative et le développeur
- Obligations simples / remboursement hybride (5+2)
- Un développeur spécialisé dans l'autoconsommation collective (constructeur, exploitant)
- Un Financement Participatif en attendant le financement bancaire définitif en fin de chantier (dette bridge) pour terminer le développement et le démarrage du chantier
- Une collecte réservée dans un premier temps aux coopérateurs mais aussi aux riverains pour une meilleure appropriation locale

Les plus :

- **Un projet qui soutient le secteur agricole local dans un esprit d'économie circulaire**
- **Un projet qui contribue à l'amélioration de la notoriété du territoire et qui dynamise l'économie locale**

Comment fonctionne **une collecte en actions** ?



Taux de rendement
de 5 à 8 %



Durée de l'investissement
de 4 à 15 ans

Compte-courant Associés
Permet aux associés de faire une avance sur la trésorerie de l'entreprise.
Fonctionne comme un prêt, avec versement d'intérêt.

Un projet porté par un développeur EnR privé (Actions valorisées CRE / 12,5MWc / collecte de 850k€)

* CRE :Commission de Régulation de l'Energie

- Porté par un développeur implanté sur le territoire de la Haute-Loire depuis plus de 10 ans
- Une collecte de financement participatif pour que la gouvernance soit partagée entre le développeur et les riverains (60% / 40%)
- Actions Société Citoyenne / TRI garanti / durée maximum encadrée
- Une collecte réservée dans un premier temps à l'Agglo pour une meilleure appropriation et acceptabilité locale, confirmée par l'ampleur de la part de l'investissement local (60%)

Les plus :

- **Des collectivités qui investissent dans le projet via le Financement Participatif, sans porter les risques liés au développement**
- **Un projet qui montre que développeur et collectivités locales doivent s'impliquer ensemble pour le succès des projets**
- **Un projet qui permet de s'initier aux énergies renouvelables, d'alimenter sa politique PCAET, voire de placer des fonds dans la perspective d'un autre projet sur le long terme**
- **Un projet qui rapporte en retombées fiscales mais aussi en loyers fonciers**

Un projet porté par une collectivité (Actions directes dividendes / 250kWc / collecte de 270k€)

- Développé par un bureau d'étude régional spécialisé dans l'accompagnement des collectivités
- Porté par une commune qui souhaite maîtriser l'utilisation de ses ressources
- Actions de la société de projet / versement de dividendes
- Une aide de la Région (1€ pour 1€ Financement Participatif citoyen)
- Plus de 80% du montant souscrit par des habitants de la Région Occitanie

Les plus :

- **Un projet exemplaire reconnu par les acteurs politiques régionaux**
- **Un projet qui concrétise la volonté communale d'être le plus autonome possible énergétiquement**
- **Un projet qui montre que les riverains sont prêts à s'engager dans des projets vertueux de transition énergétique**
- **Un projet qui permet de s'initier aux énergies renouvelables, d'alimenter sa politique PCAET, voire de placer des fonds dans la perspective d'un autre projet sur le long terme**
- **Une gouvernance directe et des retombées long terme liées aux dividendes**



MERCI DE VOTRE ATTENTION

